

INFORMATIONS ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE VERNINISTRATION DE VERNINIS

JUILLET 1987

COMPTES 1986

L'analyse des comptes rendus financiers d'une commune nécessite toujours l'énumération plus ou moins rébarbative de chiffres qu'il faut savoir comparer, afin de leur donner une notion plus attractive. L'essentiel des résultats d'un exercice revient à savoir si les dépenses ont été conformes au budget et aux prévisions. C'est le cas pour l'exercice 1986 puisque le dépassement des dépenses de Fr. 338'458.- représente le 0,99% des dépenses globales.

Les rubriques qui présentent un dépassement significatif par rapport aux chiffres budgétisés sont les suivantes:

 Traitements du personnel 	+ Fr.	20'903
 Indemnités spéciales 	+ Fr.	4'460
 Assurances générales 	+ Fr.	7'892
 Contributions foncières 	+ Fr.	2'808
- Compensation communes frontalières	+ Fr.	102'738
 Subventions activités culturelles 	+ Fr.	3'085
- Frais pour la police	+ Fr.	2'947
- Frais pour travaux	+ Fr.	11'354
 Mobilier bâtiments communaux 	+ Fr.	27'183
 Chaussées, canalisations 	+ Fr.	81 '011
- Fonds de bienfaisance	+ Fr.	29'066
- Service du feu	+ Fr.	19'320
 Frais divers protection civile 	+ Fr.	3'686

Ces dépassements de dépenses ont tous pu être justifiés par des prestations imprévues ou des estimations difficiles à faire avec précision lors de l'établissement du budget. Le Fonds de réserve pour grands travaux a été doté d'un montant de 2,2 millions de francs, ce qui nous permet de financer les travaux lourds dans les bâtiments et sur les routes, par le biais du budget de fonctionnement et non par celui de l'emprunt.

En ce qui concerne les recettes, nous enregistrons une importante moins-value sur le rapport du centime additionnel. Celui-ci n'augmente plus que de 2,38% par rapport à 1985, alors que la progression était encore de 5,25% en 1985 par rapport à 1984, et de 8% sur l'ensemble des cinq dernières années. Le tassement que nous avions déià constaté l'année dernière s'est accentué aussi bien sur l'entrée des impôts des personnes physiques que morales. Les causes de cette situation préoccupante sont multiples et complémentaires et il est à souhaiter que durant ces prochaines années de nouveaux postes de travail soient implantés sur la commune, afin de procurer de nouvelles ressources.

L'équilibre des comptes est assuré par une augmentation sensible de certains postes tels que:

- Fonds d'équipement communal	+ Fr. 808'619
 Fonds de péréquation 	+ Fr. 279'091
- Taxe professionnelle	+ Fr. 192'644
 Intérêts des fonds placés 	+ Fr. 186'299
- Recettes diverses	+ Fr. 115'739
- Amendes	+ Fr. 97'482
- Produit des TPV	+ Fr. 53'574

Le résultat financier 1986 s'établit de la façon suivante:

Boni d'exercice	Fr.	100'356
- Total des dépenses	Fr.	33'971'392
- Total des recettes	Fr.	34'071'788



Le rapport administratif et financier de la commune pour 1986 est disponible à la Mairie, ainsi que dans les postes de police municipale.



MESSAGE DES NOUVELLES AUTORITÉS

Au début de cette nouvelle législature 1987-1991, les autorités municipales tiennent à remercier les électrices et les électeurs qui se sont dérangés lors des scrutins pour les élections municipales et administratives. Elles regrettent toutefois la faiblesse du taux de participation, phénomène assez généralisé dans les grandes communes périphériques et la Ville de Genève. La commune reste pourtant le lieu privilégié où les droits civiques peuvent s'exercer en toute connaissance et où toutes les actions sont matériellement les plus saisissables. Il est donc à souhaiter qu'une prise de conscience des devoirs de citoyens puisse davantage se faire jour à l'avenir.

La continuation des actions entreprises dans ces quatre dernières années devra être poursuivie par un choix qualitatif d'investissement d'utilité publique répondant aux besoins nécessaires et utiles à la population verniolane. Ces choix devront être effectués en fonction de nos moyens financiers, certains ouvrages seront peut-être différés ou reportés sur un plus long terme. Une attention toute particulière, comme par le passé, sera vouée à la gestion optimalisée des budgets et des comptes grâce notamment au nouveau plan comptable entré en vigueur en janvier 1987.

Un effort plus percutant devra être engagé au niveau de la communication et de l'information à la population et aux associations et société communales. Le dialogue permanent entre habitants et autorités devra être renforcé afin que chacun se sente mieux responsabilisé et motivé par le déroulement des affaires communales.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les électrices et électeurs de Vernier ont désigné lors des deux scrutins des 12 avril et 10 mai derniers, les membres du

Le CONSEIL MUNICIPAL se répartit comme suit:

Parti socialiste (10 sièges)

Mmes FALQUET Gabrielle RUCHET Yvette

THOREL Marie-Louise

MM. BAUQUIS Charles

BEER Charles

BOVAY Jean-Jacques

GRU Roberto HATT Walter

RICHARD Jacques-Eric

SPINNER Werner

Parti Démocrate-Chrétien (5 sièges)

Mme HUNZIKER Heidi

VIRET Julia

MM. FAHNDRICH Paul

ISELI Christophe

SEYDOUX Jean-Claude

Parti Libéral (5 sièges)

MM. JENNI Gustave

LEUBA Patrick

Conseil municipal et du Conseil administratif qui exerceront leur mandat jusqu'au 31 mai 1991.

ROCHAT Pierre-Laurent RONGET Pierre-Louis SCHMIDLIN André

Parti Radical (5 sièges)

MM. BAECHLER Georges

ECOFFEY Jean-Luc

FRIEDRICH Jean-Jacques

GREINER Ernest

SIMOND Jean-Claude

Parti du Travail (5 sièges)

Mme DUBOIS Hélène

MM. AMMAN André

BRELAZ Marc-Henri

BUNTSCHU Bernard

DALANG Félix

Parti Vigilance (5 sièges)

MM. COPPEY Gilles

KELLER André

MAURER Alain

VIAL André

VISINAND Thierry

LE CONSEIL ADMINISTRATIF

Répartition des dicastères

- FINANCES Administration Etat civil Information Sports
 - M. François SATIN
- BÂTIMENTS Ecoles Bibliothèques Affaires sociales - Affaires culturelles Mme Solange SCHMID
- URBANISME ENVIRONNEMENT Routes Assainissement - Voirie - Cimetières - Transports publics -Police - Protection civile - Service du feu - Militaire -Agriculture - Economie de guerre M. André CHILLIER.

Dans sa première séance de la législature, le Conseil administratif a nommé son président en la personne de M. François SATIN, lequel, conformément à la loi prend le titre de Maire pour la période 1987-1988.

Séance du mardi 7 avril

A l'ordre du jour de cette séance, présidée par M. Geroges BAECHLER:

- Création d'un Mérite municipal verniolan.
- Pétition de l'Association des intérêts de Châtelaine et environs pour un «train silencieux».
- Renvoi en Commission des finances des comptes de l'exercice 1986 de l'administration municipale et de la Fondation Vernier-Signal et du projet de délibération pour la vente de terrains à l'Etat de Genève.
- Renvoi également en commission du projet de délibération pour la réfection des aménagements extérieurs de l'école d'Aïre.

A huis-clos: Naturalisation de M. José Luis LOPEZ (Espagne)

Séance du mardi 12 mai

Dernière séance de la législature, sous la présidence de M. Georges BAECHLER, au cours de laquelle les conseillers municipaux ont pris les délibérations suivantes:

- Approbation des travaux de réfection des aménagements extérieurs du groupe scolaire d'Aïre, y compris la réfection des trottoirs voisins, la création d'un parc de stationnement et la pose de jeux d'enfants, pour un montant de Fr. 840.000.
- Vente de terrains à l'Etat de Genève en vue d'échange dans le cadre de l'élargissement de la route cantonale du Nant d'Avril
- Approbation des comptes de la Fondation communale Vernier-Signal

- Approbation de divers crédits supplémentaires 1986 pour un montant total de Fr. 1.838.485,60
- Approbation des comptes de l'exercice 1986 de l'administration municipale présentant aux recettes Fr. 34.071.788,45 et aux dépenses Fr. 33.971.392,30, laissant un excédent de recettes de Fr. 100.396,15.
- Nomination au grade de premier-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vernier, du Lt André DESSUET.

A huis-clos, naturalisations de M. Javed AMIN (Pakistan), Mme Trinidad FARRE (Espagne), M. Jean-Claude FRANCOIS (Haiti), Mme Thi Nhut Thant NGUYEN (Viet-Nam), M. Van Hai NGUYEN (Viet-Nam).

En clôture de la séance les Autorités verniolanes et l'administration municipale ont témoigné leur reconnaissance aux conseillers municipaux qui quittent ce soir leur charge, de même qu'à tous ceux qui ont cessé leur activité au cours de la législature. Un plat en étain aux armoiries communales est remis aux conseillers ayant accompli au moins une législature, témoignage remis à

Mme Agnès TAILLARD, Conseillère municipale (1979 à 1986) Mme Christine RACINE, Conseillère municipale (1983 à 1987)

- M. Michel ARPIN, Conseiller municipal (1973 à 1985)
- M. Laurent BECK, Conseiller municipal (1975 à 1987)
- M. Charles BROYE, Conseiller municipal (1967-1979 et 1983-1987)
- M. Rudolf GERBER, Conseiller municipal (1972-1983 et 1984-1987)
- M. André MATTER, Conseiller municipal (1983 à 1987)
- M. Daniel MEYER, Conseiller municipal (1979-1985)
- M. Pierre STEINER, Conseiller municipal (1983 à 1987)

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Au terme de la dernière séance de la législature du Conseil municipal, le mardi 12 mai dernier, M. Georges BAECHLER, Président sortant, a adressé à tous ses collègues le message suivant:

Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de notre législature ce soir. Dans quelques instants, prendra fin ma présidence. Le 2 juin sera installé le nouveau Conseil municipal qui a été élu le mois dernier.

Avant de quitter mon poste, je voudrais vous remercier de la confiance que vous avez témoignée à mon parti et à moimême. Cette année présidentielle a été pour moi un enrichissement. La connaissance et l'amitié de vous tous ont été un support moral. J'ai été grandement aidé dans ma tâche par votre tolérance et vos conseils. Les sociétés que j'ai fréquentées lors de leurs manifestations, les comités d'associations diverses m'ont toujours reçu avec chaleur et leur dynamisme m'a permis d'apprécier le travail énorme fourni par tous les Verniolans afin que la qualité de vie soit la meilleure possible dans notre belle commune.

Du haut de ce perchoir, j'ai remarqué parfois une certaine indiscipline, certaines prises de position partisanes, mais force est de constater que chaque intervention que vous avez faite a permis à notre administration de gérer le patrimoine que notre population nous a confié il y a quatre ans.

Mesdames et Messieurs, avant de terminer ces quelques propos, je voudrais remercier, en votre nom à tous, toutes les personnes qui animent notre commune. Ces remerciements vont également à M. Albert APOTHELOZ, notre indispensable Secrétaire général, qui a su à quelques reprises me tirer l'oreille, car je m'écartais de nos travaux: Mme BRON, qui nous a quittés l'an passé, Mme BENZAOUI, notre actuelle secrétaire et à notre infatigable Mme URBEN, toujours fidèle derrière sa drôle de machine; à tout l'ensemble du personnel communal et administratif qui m'a toujours accueilli avec gentillesse et compréhension. Sans eux, notre commune ne serait pas ce qu'elle est, belle à voir. Grâce à nos jardiniers, le papillon de Châtelaine n'est-il pas le symbole du printemps? Bravo à tous, vous avez été formidable!

Enfin, la reconnaissance, et en votre nom à tous, va à notre Conseil administratif qui est prêt, en toutes circonstances, à répondre à nos appels. Qu'il soit félicité pour sa bonne entente et son esprit de collégialité qui a régné durant cette législature. A vous tous merci!

En terminant je remercie également la presse de relater fidèlement l'essentiel de nos débats, ainsi que le public qui nous témoigne l'intérêt qu'il porte à la chose publique.

Conseil municipal du mardi 2 juin

Accueilli en musique par la Fanfare municipale de Vernier, les conseillers municipaux, élus lors des élections législatives du 12 avril dernier, ont tenu leur première séance de la nouvelle législature.

Après la lecture de l'arrêté validant les résultats du scrutin, ils ont prêté serment entre les mains de la doyenne d'âge de l'assemblée, Madame Julia VIRET.

Les conseillers ont ensuite procédé à l'élection de leur bureau et à la nomination des diverses commissions municipales, ainsi qu'à la nomination des membres de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle et du Conseil d'administration de la Fondation communale «Vernier-Signal».

Bureau du Conseil municipal 1987-1988

Président: M. Je
Premier Vice-Président: M. Pi
Deuxième Vice-Président: Mme
Secrétaire: M. M.
Vice-Secrétaire: M. Al
Membre: M. G.

M. Jean-Claude SEYDOUX (DC)
M. Pierre-Louis RONGET (L)
Mme Gabrielle FALQUET (S)
M. Marc-Henri BRELAZ (T)
M. Alain MAURER (V)
M. Georges BAECHLER (R)

TAILLE DES HAIES

En application de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper, jusqu'à une hauteur de 4,50 m audessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m au-dessus de ladite voie.

Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés, jusqu'au 15 juillet 1987.

Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires, etles contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

PARCELLES EN FRICHE

Chardon

Végétaux nuisibles et parasites

Les propriétaires dont les parcelles sont envahies par des éléments de nature à infecter les fonds voisins sont tenus de les nettoyer d'ici au 30 juin 1987, conformément à l'article 1 de la loi sur le scultures et les fonds ruraux (M 2 1).

Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

RESTAURANTS SCOLAIRES DE VERNIER

Les Restaurants scolaires de Vernier fournissent les repas dans quatre points de distribution de la Commune (Vernier, Libellules, Avanchets, et Le Lignon) les lundis, mardis, mercredis, et vendredis, durant la période scolaire

DÈS LE 1er JOUR DE LA RENTRÉE LUNDI 24 AOÛT

Les parents peuvent inscrire l'enfant, non seulement d'une manière permanente, mais également de façon ponctuelle pour quelques jours, une ou deux fois, en cas de courtes hospitalisations, absences brèves, etc. de la maman.

Des surveillantes prennent en charge les enfants, à la sortie de l'école les accompagnent, s'il y a lieu, au point de distribution des repas, mangent avec eux et les reconduisent dans leurs écoles respectives et s'occupent d'eux jusqu'à 13 h. 30.

Renseignements: Auprès de la Mairie de Vernier. (tél. 41 00 00, int. 24) ou des surveillantes.

TÉL. DES SURVEILLANTES:

A appeler entre 7 et 8 h. le matin exclusivement.

Avanchet-Jura	Mme Lorand	96 28 29
Avanchet-Salève et		
C.O. Coudriers	Mme Dard	96 56 79
Balexert	Mme Motto	96 70 35
Lignon et C.O. Renard	Mme Widmer	96 30 20
	Mme Engler	94 41 96
Aïre	Mme Valantin	96 04 13
	Mme Feldmann	97 19 28
Libellules	Mme Pauli	44 53 50
201273 200707	Mme Vial	96 66 44
Châtelaine	Mme Guisolan	96 40 69
Vernier et Ranches	Mme Sonner	44 93 86
	Mme Mermod	82 99 92

CIRCULATION

En date du 9 avril 1987, le Département de justice et police a pris l'arrêté suivant:

Le parcage des véhicules est interdit dans le chemin des Coquelicots, des deux côtés de la chaussée, sur son tronçon compris entre la sortie du parking du centre commercial Jumbo et le giratoire aménagé sur ledit chemin.

Des signaux «Interdiction de parquer» (2.50) indiquent cette prescription.

En date du 3 juin 1987, le Département de justice et police a pris un arrêté réglementant la priorité au giratoire du chemin des Coquelicots.

Des signaux «Cédez le passage» (3.02) sont placés aux trois débouchés sur le giratoire du chemin des Coquelicots.

TRAVAUX SUR LA ROUTE DE VERNIER

Jusqu'à ce jour, la route de Vernier était encombrée par des travaux inhérents au futur passage de l'autoroute dans le creux de la Renfile, plus particulièrement l'adaptation de cette route de Vernier pour son franchissement de l'autoroute par un pont.

Simultanément à ces travaux de déplacement de l'assiette de la route de Vernier, différents services publics ont profité de changer leurs conduites.

De son côté, la Commune de Vernier devait entreprendre l'assainissement du quartier de l'Ecu en système séparatif. Pour ce faire, la mise en place d'un collecteur supplémentaire est nécessaire dans cette route de Vernier entre les chemins J. Philibert-de-Sauvage et du Moulin-des-Frères.

Par souci de coordination avec les travaux évoqués plus haut et en accord avec le Département de justice et police, la Commune entreprendra ses travaux du 29 juin 1987 au 21 août 1987 pendant la période des vacances scolaires afin de bénéficier d'un trafic réduit des résistants à cette époque.

Toutefois, une partie de la chaussée sera inévitablement encombrée par le chantier; dès lors, uniquement 3 voies de circulation subsisteront conformément au schéma annexé, soit:

- 2 voies dans le sens Vernier-Genève (avec une interdiction de la présélection de droite aux poids lourds pour des raisons de sécurité pour le chantier).
- 1 voie dans le sens Genève-Vernier (ceci eu égard à la configuration des carrefours de la route de Vernier avec la route du Bois-des-Frères, puis avec le chemin J. Philibert-de-Sauvage et de leurs signalisations lumineuses).

Ces mesures de circulation demanderont une attention soutenue aux automobilistes. Afin de n'avoir aucun accident à déplorer, les Autorités communales prient donc les usagers de cette artère DE REDOUBLER DE PRUDENCE EN MODÉRANT LEUR VITESSE et, d'ores et dèjà, elles les remercient de leur collaboration, de leur attention et de leur compréhension à l'égard de cet important chantier.



RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS DE JARDIN

L'abondance et la diversité des résidus produits par notre société de consommation ne vont pas sans poser des problèmes aux responsables chargés de la protection de l'environnement.

En effet, devant faire face à une quantité toujours plus grande de déchets, les autorités cantonales se sont vues dans l'obligation d'interdire l'accès des décharges aux camions contenant des résidus putrescibles ou polluants. Dès lors, la seule variante à l'élimination de ces derniers réside dans une vidange de nos bennes à l'usine d'incinération des Cheneviers.

La solution à ce problème, qui ne pourra être trouvée que dans le tri de l'ensemble des déchets, a une incidence majeure sur le coût de l'élimination des résidus déposés dans nos bennes. Ce ne sont pas moins de 1'300 bennes de 4 m³ qui sont évacuées annuellement par nos services.

La même quantité de résidus déversés à l'usine des Cheneviers décuple le coût de leur élimination puisque celui-ci se monte à près d'un demi-million de francs annuellement.

La conséquence de cette obligation de se rendre à l'usine d'incinération force notre administration à être beaucoup plus sélective en matière de collecte de résidus dans les bennes réservées aux déchets de jardin.

Nous rendons donc la population attentive au fait que seuls seront admis dans les bennes précitées les déchets pour lesquels elles sont réservées. Une surveillance active des points de collecte est mise sur pied et les contrevenants seront passibles des poursuites prévues par la loi.

Nous rappelons également que ces bennes sont réservées uniquement aux habitants de la commune ou aux propriétaires de jardins familiaux sur notre territoire. Ciaprès, nous rappelons les emplacements des points de déversement en souhaitant que la population prenne conscience du problème réel posé à notre collectivité.

Pour de petites quantités, déposer les déchets dans les bennes adéquates.

1. Vernier I:

Via de Coisson - au fond du parking

2. Vernier II:

Angle chemin de l'Echarpine - route de Vernier

3. Vernier III:

Angle chemin des Coquelicots - Champs-Prévots

4. Balexert:

Parking avenue de Crozet, face au Jardin Robinson

5. Maisonneuve:

Dans l'enceinte du Jardin Robinson

6. Libellules:

Avenue des Libellules, à proximité du dépôt du service du feu

7. Haut-d'Aïre:

face à l'Ecole d'Aïre, chemin du Grand-Champ

8. Bas-d'Aïre:

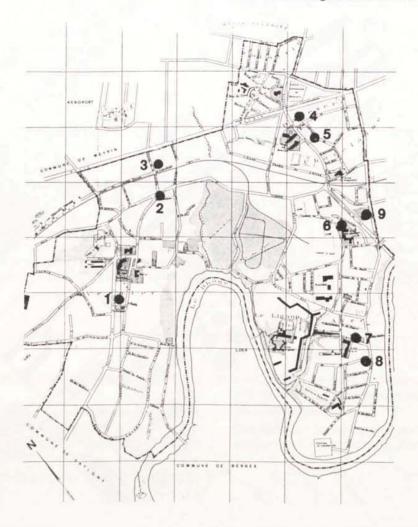
Angle chemin du Renard et des Sellières

9. Henri-Golay:

Dans le préau de l'école

Travail effectué par le Service des routes de la Commune de Vernier.

Pour tout renseignement: tél. 41 05 60.





SAISON 1987

La piscine du Lignon sera ouverte au public jusqu'au DIMAN-CHE 13 SEPTEMBRE avec l'horaire suivant:

Ouverture des entrées: 9 h. 30 Fermeture des entrées: 19 h. 30 HEURE LIMITE DE SORTIE 20 h.

Les tarifs restent identiques à la saison précédente, à l'exception d'un

NOUVEL ABONNEMENT DE SAISON POUR LES ADOLESCENTS (de 16 à 19 ans)

au prix réduit de Fr. 50.-

Rappelons que les abonnements ½ saison sont valables 8 semaines consécutives dès la date de l'achat de l'abonnement.

BASSINS DE NATATION



Dès la fermeture des portes, pour la saison hivernale, de la piscine du Lignon, le Service des sports rappelle à tous les adeptes de la natation que les bassins des Ranches (Vernier) et Avanchet-Jura sont ouverts au public.

Renseignement: Secrétariat du Service des sports, tél. 96 62 96 le matin.

BASSIN DES RANCHES (16 × 8 m)

Jeudi

 13h45 à 15h45
 fond à 0,80 m.
 enfants de 6 à 15 ans

 15h45 à 17h45
 fond à 2 m.
 enfants et adultes

 17h45 à 18h45
 fond à 2 m.
 adultes

 18h45 à 19h45
 fond à 1,25 m.
 adultes.

BASSIN DES AVANCHETS (16 × 8 m)

mercredi 19h45 à 20h45 fond à 2 m. adultes. jeudi 13h00 à 14h00 fond à 0.80 m. enfants de 6 à 15 ans 14h00 à 15h00 fond à 1,25 m. enfants et adultes 15h00 à 16h00 fondà2m. enfants et adultes. dimanche 08h45 à 11h45 fond à 1,25 m. enfants et adultes 09h45 à 11h45 fondà2m. enfants et adultes.

LA VIE DES SOCIÉTÉS COMMUNALES



Le Club Hygiénique de Châtelaine annonce, en plus de ses habituelles sections d'escrime, d'haltérophilie, de musculation et de gymnastique (jeunes, actifs, adultes), la création, pour le bien du corps, affermir la musculation et améliorer l'apparence, d' un cours

AEROBIC - DANSE

Des exercices chorégraphiques sur une musique variée feront travailler votre corps en douceur sans vous en rendre compte.

Ces cours se dérouleront tous les vendredis à 20 h. 30 à la salle de gymnastique de Balexert, avenue du Pailly.

Renseignements: M. Pierre TAGLIABUE, responsable, tél. 96 17 46 (heures de repas).

SERVICE CULTUREL

Pour la quatrième année, VERNIER SUR ROCK prend sa place de Festival. VERNIER SUR ROCK est une collaboration de quatre associations culturelles et de loisirs à Vernier et à Genève. Ce collectif a pour but de promouvoir des expressions culturelles contemporaines issues du rock, avec le soutien du Service culturel de la commune de Vernier.

Trois manifestations composent le programme de ce Festival.

Un concours de création d'art graphique.

Dans le cadre de ce Festival un concours de création d'art graphique est organisé, de même qu'un concours de musiciens «Groupes Rock » appelé à encourager et diffuser des formations de Suisse Romande qui n'ont pas encore diffusé de disques.

Une sélection a eu lieu à l'ABARC à Vernier les 22 et 23 mai dernier et deux groupes disputeront la finale en première partie du CONCERT DE LA VEDETTE INVITÉE à ce festival; concert qui aura lieu

SALLE DES FÊTES DU LIGNON 2 ET 3 OCTOBRE PROCHAIN



HOMMAGE AUX AÎNÉS

Ont fêté leurs 90 ans:

- Madame Adèle DAVET, Av. des Libellules 18, le 6 mars 1987
- Madame Julia WILLEMIN, Rte de l'Usine-à-Gaz, le 16 mars
- Monsieur Maurice JAQUET, Rue Oscar-Bider 4, le 25 mars
- Madame Emma JOBIN, Rue du Grand-Bay 16, le 13 avril
- Madame Germaine BRUNISHOLZ, Av. du Lignon 53, le 16 avril
- Madame Elise METRAUX, Av. des Libellules 4, le 22 avril
- Madame Esther MAGNENAT, Rte de Vernier 94, le 23 avril
- Mademoiselle Yvonne LUCHE, Ch. de Maisonneuve 8, le 9 mai
- Monsieur François BULLIARD, Ch. des Coquelicots 13, le 27 mai
- Monsieur Charles FRASCAROLO, Av. du Lignon 53, le 1er décembre 1986 et fêté le 22 avril 1987.

Le doyen de la commune:

Le responsable du service social, M. VOLERY, s'est fait le porte-parole du Conseil administratif auprès de M. Johann WALKER, doyen de la commune. En effet, M. CHILLIER, conseiller administratif, qui avait prévu cette visite, a dû l'annuler au dernier moment.

M. WALKER vit actuellement à la Maison de Loëx et fêtait le 22 mai ses 101 ans. Né en 1886 à Saanen (BE), il est venu très tôt à Genève comme ouvrier agricole. Le neveu qui a partagé 40 ans le même logement avec M. WALKER, nièce, petitneveu et petite-nièce se retrouvaient ensemble autour de M. WALKER qui a gardé, malgré les handicaps dus au grand âge, un clin d'œil plein de malice.

Deux anniversaires de mariage:

- Le 31 mars, le Conseil administratif in corpore se déplaçait à la Maison de Loëx pour un anniversaire peu commun: M. et Mme Paul et Mathilde RAPAZ fêtaient ce jour-là leurs 70 ans de mariage.
 - Mme RAPAZ habite le 60 Av. du Lignon et, très régulièrement, prenait le bus 7 jusqu'à la Place Bel-Air, puis le 2 jusqu'à Onex et enfin le petit bus de Loëx, pour rendre visite à son mari à la Maison de Loëx. C'est là que M. RAPAZ s'est éteint, très peu de temps après ce jour de fête du 31 mars, comme s'il avait voulu attendre cet anniversaire...
- Le 3 avril, MM. CHILLIER et SATIN, conseillers administratifs, se rendaient au domicile de M. et Mme Edouard et Mathilde BETHGE qui fêtaient leurs noces d'or, entourés de leurs enfants. C'était à Vernier même que M. et Mme BETHGE s'étaient mariés le 3 avril 1937.

Visites de la commune pour les aînés

Les visites de la commune pour les membres des 5 clubs d'Aînés se sont déroulées comme prévu les lundis 4, 11 et 18 mai. Conduites par M. Pierre PITTARD, ancien maire de Vernier, elles furent un plein succès, aussi bien au niveau de la participation (plus de 100 personnes en tout), de l'intérêt suscité, que de la valeur de l'exposé de Monsieur PITTARD. La plupart des auditeurs découvrirent pour la première fois les aléas de l'histoire de Vernier depuis les Lacustres installés au

bord du Rhône, jusqu'à l'entrée de Genève (avec Vernier) dans la Confédération suisse.

L'histoire de la Maison Naville qui abrite maintenant la Mairie, permit de mesurer le chemin parcouru jusqu'à cette salle du Conseil municipal, où se donnait l'exposé de M. PITTARD.

Comme un supplément bienvenu, M. BORGIS, Officier de l'état civil, fit part à l'assemblée des données essentielles du nouveau droit matrimonial.

Même si deux lundis sur trois la pluie a écourté les visites à l'extérieur (promenade sur le mail du Lignon ou visite du parc de la Mairie), le périple en car aux confins de la commune a tenu toutes ses promesses:

- un point de vue impressionnant sur le chantier du pont de l'autoroute de contournement, avec l'usine Givaudan en contrebas;
- un autre point de vue intéressant du haut de la terrasse de l'immeuble No 53 dans la cité du Lignon;
- la promenade dans la presqu'île d'Aïre jusqu'à la station d'épuration des eaux;
- la traversée de Châtelaine et ses nouveaux chantiers, les Avanchets, le chemin des Corbillettes, etc...

La meilleure preuve de l'intérêt de ces trois journées c'est la ferme décision, dans l'un des clubs d'Aînés, de retourner à pied dans différents «coins» de la commune pour apprécier de plus près et plus lentement ce que nous avons découvert ensemble.

Encore une fois un grand merci à M. PITTARD.

VENTE DE POMMES ET DE POMMES DE TERRE A PRIX RÉDUIT:

Le délai de parution du prochain Vernier information (en octobre) oblige à parler dès aujourd'hui de la traditionnelle vente à prix réduit de pommes et pommes de terre qui a lieu en automne. Nous attirons donc votre attention sur les points suivants:

- Cette vente à prix réduit de pommes et pommes de terre est une initiative de la Régie fédérale des alcools. Les ordonnances sont donc transmises de Berne au Département de la prévoyance sociale et santé publique du canton, qui les répercute alors dans les communes genevoises.
- A strictement parler, seules les personnes bénéficiaires d'un service social peuvent avoir droit à cette vente. C'est pourquoi toutes les personnes au bénéfice du service social de la commune de Vernier et seulement celles-ci recevront chez elles une information et un bulletin de commande.
- 3. On étend cependant le droit à cette vente à d'autres personnes: les bénéficiaires d'une rente OAPA, les familles nombreuses ou d'autres personnes dans des situations difficiles. Toutes ces personnes, qui jugent avoir droit à cette vente, doivent s'annoncer par téléphone à la Mairie (tél. 41 00 00) pour une commande entre le 1er et le 15 septembre 1987. Les prix et les quantités leur seront communiqués à ce moment-là. Nous répétons que ce n'est pas parce que quelqu'un a reçu des pommes et des pommes de terre en 1986, qu'il est automatiquement sur la liste de 1987; il doit sans faute s'inscrire à la Mairie dans les délais pour y avoir droit en 1987.
- A cause des délais de commande que nous devons passer au canton, nous ne pourrons pas prendre en considération une demande qui nous parviendra après le 15 septembre.

RÔLE ET IMPORTANCE DU BÉNÉVOLAT

On entend par bénévolat l'action par laquelle une personne dispose gratuitement de son temps libre en faveur d'un tiers.

A une époque où la moyenne de vie ne cesse de s'élever, d'une part, et où l'âge de la retraite et les heures de travail ont tendance à s'abaisser, d'autre part, le temps libre ne fait que s'accroître et, par là, celui de son utilisation.

C'est pourquoi il a paru opportun aux responsables du groupe communal «l'enfance et le 3ème âge» et au service social de Vernier d'en faire l'objet de sa cinquième rencontre annuelle. Sa préparation fut élaborée avec le plus grand soin par Monsieur Denis VOLERY, responsable du service social communal. Son développement a eu lieu le 21 mai dans la grande salle de réunions d'Avanchet-Salève sous l'avisée direction de Madame Muriel HERNOT, inspectrice d'écoles qui a remplacé Madame Eliane MUSTER, appelée à d'autres fonctions au sein de l'administration cantonale et à laquelle va notre reconnaissance pour l'intérêt sans faille qu'elle a apporté aux relations 3ème âge et enfance.

Retenue à l'étranger, Madame Solange SCHMID, Conseillère administrative, responsable du dicastère dont relève le service social, avait adressé un message d'encouragement.

Il appartint tout d'abord à Madame Sarah SASSON, présidente du groupement genevois de coordination du bénévolat, de présenter la philosophie du travail bénévole, son importance dans la vie sociale et communautaire, la diversité des moyens dont disposent les responsables, la nécessité d'une organisation évitant les doubles emplois.

Responsable depuis des années de l'organisation du bénévolat à l'hôpital de gériatrie, il revenait à Madame Martha FEDER de faire part de ses expériences, de mettre en évidence tout ce qu'apportait un bénévolat continu tant à celui qui s'y engage qu'à son bénéficiaire.

Madame Doris RIVA, du Centre social du Lignon géré par l'Hospice Général, mettait l'accent sur la disponibilité de ses services pour faciliter les prises de contact et réaliser les éléments qui suivent:

- Diversité du bénévolat: On ne saurait par exemple négliger tout ce qu'apporte une participation personnelle à une vie communautaire par l'insertion dans un groupe, une association, un comité, d'un individu prêt à se mettre à disposition.
- Sa continuité: Pour être utile un bénévolat doit pouvoir s'exercer de façon continue afin que des rapports de confiance puissent s'établir entre les deux parties en présence.
- 3. Sa nécessité de coordination: Il n'est nullement dans les intentions communales de créer des organes venant suppléer des groupements existants, mais bien plutôt de renforcer les moyens d'information et de liaison pour celles et ceux qui sont désireux de consacrer une partie de leur temps à une telle action.
- Quelques cas d'espèces: Dans cette perspective il paraît utile de rappeler l'existence de certains groupements auxquels on peut s'adresser.

Sur le plan communal:

Le service social de la commune
 Rue du Village 9 - 1214 VERNIER
 Les centres gérés par l'Hospice Général:

Centre social des Avanchets
 Rue du Grand-Bay 18
 1220 LES AVANCHETS
 Tél. 9

Tél. 96 59 30

Centre social du Lignon
 Avenue du Lignon 78 - 1219 LE LIGNON
 Tél. 96 63 11

Bureau social des Libellules
 Avenue des Libellules 8 - 1219 CHÂTELAINE
 Tél. 96 66 13

Vernier Information a publié à plusieurs reprises la liste des institutions sociales communales subventionnées par la commune et gérées par des comités de bénévoles.

Sur le plan cantonal:

- La Main tendue: à disposition jour et nuit des personnes ayant des problèmes psychologiques. La Main tendue est toujours à la recherche de personnes prêtes à faire don de leur temps pour répondre à ces appels. Tél. 143 ou 28 28 28
- Les chauffeurs bénévoles: qui mettent leur voiture, leur temps, leur bonne volonté à disposition des personnes âgées ou handicapées.
 - Le Centre social protestant: qui coordonne cette activité doit faire face à une augmentation constante des demandes de transport

 Tél. 20 78 11
- le Centre artisanal et de détente (CAD) de l'Hospice Général, Route de la Chapelle 22 - 1212 GRAND-LANCY Tél. 42 37 50 ou 43 93 43
 - Le CAD initie les particuliers à des travaux manuels, lesquels peuvent ensuite en faire bénéficier d'autres personnes.
- Le Groupement genevois de coordination des bénévoles (GGCB) 11, chemin de Fossard - 1231 CONCHES Tél. 47 45 30 ou 20 78 11
 Le GGCB met au point une formation de collaborateurs attachés à la direction des musées.
- L'Université du 3ème âge, Rue de Candolle 6 1205 GENÈVE
 Tél. 20 93 33
 Elle est toujours heureuse de pouvoir compter sur la collaboration d'hôtesses pour ses conférences et ses visites hebdomadaires.

En résumé on doit souligner que le bénévolat est marqué par le souci d'un élan de solidarité qui doit permettre aux uns d'apporter ce qui manque aux autres et réaliser ainsi, dans la diversité des dons, une volonté d'entraide sociale et communautaire tendant à faire échec à l'égoïsme et à la solitude.



Depuis le 1er juin, deux nouvelles lignes ont été mises en service sur le territoire de notre commune

LIGNE 19 - AÉROPORT - ZIMEYSA

Cette ligne est destinée à desservir, du lundi au vendredi, la zone industriellle de MEYRIN-SATIGNY (ZIMEYSA)

LIGNE 18 - TOURS DU LIGNON - AÉROPORT

Cette nouvelle ligne assurera la liaison entre les Tours du Lignon et la nouvelle aérogare de Genève-Cointrin, avec des arrêts à la Cité du Lignon, ch. de Château-Bloc, rte du Boisdes-Frères, ch. Ph.-de-Sauvage, La Renfile, Blandonnet et Aéroport.

En semaine: premier départ à 5 h. 50 et ensuite toutes les 20 minutes jusqu'à 18 h. 34, puis dès 19 h. 03 un bus toutes les

30 minutes jusqu'à 23 h. 05

Samedi-dimanche: premier départ à 6 h., puis un bus toutes les 30 minutes jusqu'à 23 h. 03.

Avec l'introduction de cette nouvelle ligne de bus, les TRANSPORTS PUBLICS DE VERNIER (TPV) NE DESSERVENT PLUS L'AÉROPORT

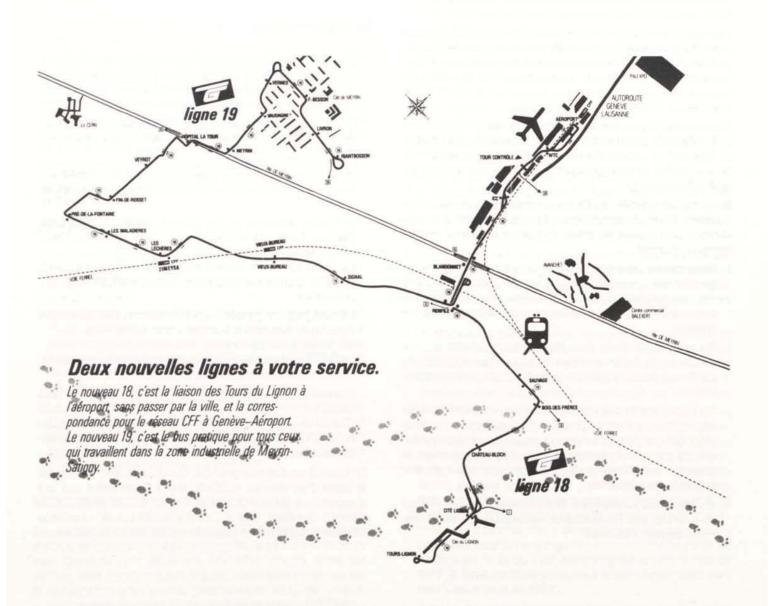
RAPPEL D'UN AVANTAGE POUR LES HABITANTS DE VERNIER

Un accord est intervenu entre les Transports publics genevois (TPG) et ceux de Vernier (TPV) relatif à l'émission

D'UN ABONNEMENT COMBINÉ TPV/TPG

Les tarifs appliqués sont les suivants:

Adultes: TPV/TPG (réseau entier) Fr. 65.–
AVS et Enfants: TPV/TPG (réseau Urbain excl.) Fr. 40.–
Dès le 2ème enfant Fr. 32.–







(LE CENTRE AVANCHETS EST DESSERVI A TOUTES LES COURSES)

Départ					Arrivée	Départ		_			-	Arrivée
						1			_			0725
	0650	0705	0715	0720	0725	0725	0650 0730	0655 0735	0705 0745		0720	0/25
700	0705	0705	0715	Co Renard	0740	0745	0750	0755	0805		0820	0825
725	0730	0720	0755	0800	0/40	0/45	0820	0825	0835		0850	0855
123	0800		0825	0830	0835	0835	0840	0845	0855		0910	0000
	0000	0815	0025	0630	0635	0835	0910	0915	0925		0940	095
855	0900	0915	0925	0930	0935	0935	0940	0945	0955		1010	055
633	0930	0945	0955	1000	0933	0935	1010	1015	1025		1040	104
955	1000	1015	1025	1030	1035	1035	1040	1045	1055		1110	107
300	1030	1045	1055	1100	1105	1105	1110	1115	1125		1140	114
055	1100	1115	1125	1130	1135	1135	Co Renard	1145	1155		1210	
000	1120	1135	1145	1150	1155	1205	1210	1215	1225		1240	125
155	1200	1215	1225	1230	1235	1235	1240	1245	1255		1310	
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	15.13		1000	200000	1.50000	WENTS.	100000	(072775)	1320	1325	
	1230	1245	1255	1300	1305	1305	1310	1315	1325		1340	134
255	1300	1315	1325	Co Renard	1335	1335	1340	1345	1355		1410	
	1330	1345	1355	1400	150000		1410	1415	1425		1440	144
355	1400	1415	1425	1430	1435	1435	1440	1445	1455		1510	
	1430	1445	1455	1500		1,17-5,-5	1510	1515	1525		1540	154
455	1500	1515	1525	1530	1535	1535	1540	1545	1555		1610	
	1530	1545	1555	1600	1605	1605	1610	1615	1625		1640	164
555	1600	1615	1625	1630	1635	1635	Co Renard	1645	1655		1710	
	1630	1645	1655	1700	1705	1705	1710	1715	1725		1740	174
655	1700	1715	1725	1730	1735	1735	1740	1745	1755		1810	
	1730	1745	1755	1800			1810	1815	1825		1840	184
755	1800	1815	1825	1830	1835	1835	1840	1845	1855		1910	192
	1830	1845	1855	1900	1905	1905	1910	1915	1925		1935	
855	1900	1915	1925	1930								

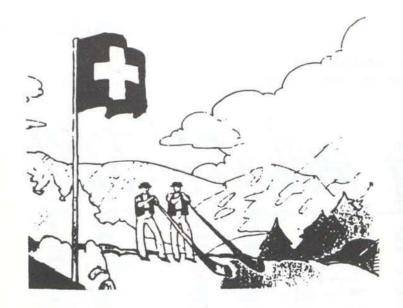
-		•	•	•	•	•	-	•	•	-	-	-	-
	0650		0700		U715			0715	0720	0730		0745	0750
	0700		0720	0730	Co Renard	0740	0740	0745	0750	0800		0815	
0750	0755		0810	0820	0825			0825	0830	0840		0855	0900
	0835		0850	0900	0905	0910	0910	0915	0920	0930		0945	
0900	0915		0930	0940	0945			0955	1000	1010		1025	1030
	0955		1010	1020	1025	1030	1030	1035	1040	1050		1105	
1030	1035		1050	1100	1105	1110	1125	Co Renard	1135	1140		1145	1150
	1115		1130	1140	1145	1150	1150	1155	1200	1210		1235	
1150	1155		1210	1220	1225			1235	1240	1250		1305	1310
	1235		1250	1300	1305	1310	1310	1315	1320	1330		1345	
1310	1315		1330	1340	1345			1355	1400	1410		1425	1430
	1355		1410	1420	1425	1430	1430	1435	1440	1450	-	1505	
1430	1435		1450	1500	1505			1515	1520	1530		1545	1550
	1515		1530	1540	1545	1550	1550	1555	1600	1610		1625	
1550	1555		1610	1620	1625			1630	1635	1645		1700	
	1630		1645	1655	1700			1700	1705	1715		1730	1735
	1700		1715	1725	1730	1735							

EXCEPTION

Pas de service le jeudi 10 septembre 1987 (Jeûne Genevois)

Service réduit le samedi 1 er août 1987.

Dernier départ de Vernier à 13 h. 10. – Dernier départ d'Aïre à 13 h. 10





Les autorités et les sociétés communales vous convient à prendre part à la fête nationale du 1er Août qui, cette année aura lieu à

VERNIER

Préau de l'école des Ranches

Dès 18 heures, chacun est cordialement invité à participer à l'agape populaire, agrémentée par un concert de la Fanfare municipale de Vernier.

Des pots souvenir, soupe, saucisses grillées, frites, raclettes, etc. et boissons seront à disposition.

Les aînés, rentiers AVS de la commune de Vernier, sont cordialement invités à se joindre à cette manifestation. Des tables seront réservées à leur intention, le pot souvenir, soupe et thé leur seront gracieusement offerts.

INSCRIPTIONS, pour recevoir le bon-invitation, dans les clubs aînés ou à la Mairie de Vernier.

A 20 h. 15 PARTIE OFFICIELLE de cette commémoration, dont l'horaire a été modifié, vu l'expérience concluante de l'an dernier qui a permis aux «artificiers amateurs» de pratiquer leurs talents pyrotechniques, sans perturber cette courte partie du programme.

BAL GRATUIT, avec en intermède un grand feu d'artifice, suivi du traditionnel feu de joie.

Nous vous recommandons d'ores et déjà, la vente de l'insigne du 1^{er} Août, dont le produit est destiné aux tâches nationales de la Croix-Rouge suisse, et demandons à chacun de réserver bon accueil aux vendeurs.

Les autorités municipales et les sociétés communales espèrent vous rencontrer nombreux à cette fête et vous invitent à embellir nos villages et cités en pavoisant fenêtres et balcons.

En cas de mauvais temps, la manifestation aura lieu à la Salle communale de Vernier-place.

RAPPEL

L'usage des pétards, fusées, grenouilles, etc., est strictement interdit pendant la manifestation officielle et nous vous recommandons la plus grande prudence lors de leur emploi à proximité de personnes ou d'immeubles.